

REGLEMENT PARTICULIER

13 et 14 Mai 2023 TOURNOI INTERNATIONAL DE VALENCE



Le règlement de la compétition est celui préconisé par la FFbAD sous la responsabilité des Juges-Arbitres,

1. Les juges-arbitres sont : **DUPONT-FROMENT Marion (JA Principal), PONCE Clément (JA Adjoint) et AUDIFFREN Eric (JA Adjoint).**
2. Le GEO du tournoi est Guillaume COURTIN
3. Le tournoi, autorisé par la ligue et la FFbAD, est enregistré sous le numéro de dossier Poona 2201731.
4. Le tournoi est ouvert à tous les joueurs licenciés à la Fédération Française de Badminton ou à celle d'un pays étranger :
 - a. Tous les joueurs Vétérans, Séniors, Juniors, Cadets et Minimes sont autorisés à participer si ces derniers sont classés de N2 à NC à la date du tirage au sort.
 - b. **Les joueurs ne pourront pas choisir la série dans laquelle ils s'inscrivent.** Les séries seront composées en fonction des moyennes CPPH des joueurs ou paires le jour du tirage au sort.
5. Les matchs se joueront en deux sets gagnants de 21 points,
6. Les joueurs peuvent s'inscrire sur un seul tableau par jour. Les tableaux se joueront selon la planification suivante
 - a. **Le samedi : Simples OU Mixte**
 - b. **Le dimanche : Double Hommes OU Double Dames**
7. Pour chaque discipline, un minimum de 5 séries est garanti.
8. Toute participation au tournoi implique l'adoption du présent règlement. Les Juges-Arbitres ont la possibilité de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne le respecterait pas.
9. 2 chaises de coach par demi-terrain seront mises à disposition dans la mesure du possible à proximité des terrains. La configuration de la salle ne permettant pas de mettre de chaque côté du terrain, il ne sera autorisé à coacher que lors des pauses à 11 et entre les sets.
Il ne sera pas autorisé de stationner ou s'asseoir autour des chaises de coach.
Le plateau de jeu est réservé aux JA, aux organisateurs, aux joueurs, aux coaches et scoreurs officiants.
10. Des chaises avec un scoreur seront mises à disposition au bord des terrains dans la mesure du possible. Le scoring pourra être effectué par des volontaires.
11. La feuille d'inscription devra obligatoirement être faite en ligne sur Badnet ou avec l'application e-bad le **29 Avril 2023 au plus tard avec son règlement. Le tirage au sort aura lieu le 30 Avril 2023.** Tout joueur désirant participer au tournoi devra être licencié au plus tard à cette date, il sera seul responsable des conséquences s'il joue sous le coup d'une sanction fédérale.

Les têtes de séries seront désignées par les Juges arbitres à l'aide du CPPH de la FFbAD **au 28 Avril 2023.**
12. Les matches se joueront à la Halle Polyvalente du Polygone (Halle Chaban-Delmas) à Valence.
13. **Le nombre de joueurs est limité à 80 joueurs, joueuses ou paires par discipline,** soit :
 - a. 80 joueurs en simple dame,
 - b. 80 joueuses en simple homme,
 - c. 80 paires en mixte
 - d. 80 paires en double dames
 - e. 80 paires en double hommes
14. L'engagement par joueur est 20€ pour un tableau, 22€ pour deux tableaux. Le règlement peut se faire :
 - a. Directement en ligne sur Badnet ou via l'application e-bad (frais bancaires à la charge du joueur)
 - b. Par virement bancaire auprès du BCV26 (IBAN : FR76 1390 6001 4578 6465 7000 013)
 - c. Par chèque à l'ordre du BCV26 à l'adresse suivante :
M.COURTIN Guillaume
79 avenue de la République
07500 Guilherand Granges
15. Les organisateurs en accord avec les JA, se réservent le droit de modifier les poules et/ou les tableaux, et de prendre toutes les mesures nécessaires au bon déroulement du tournoi.
16. En cas de forfait d'une paire ou d'un joueur,
 - a. La paire ou le joueur pourra être remplacée, dans les conditions prévues dans le règlement général des compétitions, par les premières paires inscrites sur la liste d'attente (voir §3.2.5 du [Règlement général des Compétitions](#)).

- b. En cas de forfait de l'un des membres d'une paire non composée par l'organisation, le joueur défaillant ne peut être remplacé que par un joueur inscrit au tournoi, avec priorité à ceux qui figurent en liste d'attente, et avec l'accord du joueur dont le partenaire est défaillant.
 - c. Si aucun remplacement n'a pu avoir lieu et que le joueur trouve un remplaçant non inscrit antérieurement au tournoi, ce dernier pourra être intégré dans les tableaux en régularisant son inscription.
17. Les tableaux comporteront :
- a. Tous les tableaux comporteront une première phase qualificative en poules (ou poule unique si le nombre de paires ≤ 5) avec 2 sortants suivie d'une phase en élimination directe. Dans la mesure du possible, les poules de 4 seront privilégiées aux poules de 3.
 - b. Tous les joueurs et paires inscrits au-delà des 80 places ouvertes dans la discipline seront placé(e)s automatiquement en liste d'attente durant la phase d'inscription. Les listes d'attentes finales seront établies lors du tirage au sort.
 - c. Les critères de priorité pour les inscriptions seront :
 - i. Ordre d'arrivée de l'inscription accompagnée de son règlement.
 - ii. Inscription expédiée sans son règlement
 - iii. Si les critères précédents ne permettent pas de sélectionner entre les joueurs, le joueur avec le meilleur CPPH sera prioritaire
 - iv. Si les critères précédents ne permettent toujours pas de différencier, le joueur le plus jeune sera prioritaire.
18. L'ordre des matchs respectera, dans la mesure du possible, l'échéancier affiché. **Cependant, les horaires et l'ordre des matchs sont donnés à titre indicatif** et peuvent être modifiés à tout moment sur décision du Juge-arbitre et du comité organisateur pour le bon déroulement du tournoi. Les matchs pourront être lancés jusque 1 h à l'avance.
19. Les joueurs sont tenus de retirer la feuille de match auprès de la table de marque et de la restituer à la table de marque de la salle dans laquelle le match a été joué dûment complétée **immédiatement** après la fin du match.
20. Les joueurs disposent de **3 minutes à compter de l'annonce de leur match** pour se rendre sur le terrain, tester les volants, changer de tenues et débiter le jeu, **ils devront commencer par le test des volants.**
21. ***Tout joueur ne répondant pas à l'appel de son nom passé un délai de 5 minutes pourra être déclaré forfait par le Juge arbitre et ce, quel que soit le niveau de la compétition.***
22. Tout joueur devra se présenter sur le terrain désigné avec un nombre suffisant de volants, ainsi que tous les accessoires utiles à son match (minimum 2 raquettes, boissons, serviette...).
23. Les matches se dérouleront en auto arbitrage. En cas de litige, les joueurs feront appel au JA.
24. Tout volant touchant les infrastructures fixes (panneaux, lampes, ...) sera compté faute, sauf au service, où il pourra être engagé à nouveau une fois (2 services maximum). Au service, les filins touchés seront annoncés « let ». Pendant les échanges, les filins touchés seront annoncés « faute ».
25. **Une tenue de badminton, conforme aux circulaires de la FFBaD est exigée sur les terrains.**
- La tenue des coachs devra elle aussi est conforme aux circulaires de la FFBaD (tenue correcte, chaussures fermées).**
26. Conformément au règlement général des compétitions, **le temps minimum de repos** auquel ont droit les joueurs entre deux matches consécutifs **est fixé à 20 mn** quel que soit la discipline. **Il pourra être réduit avec l'accord express de l'intéressé(e).** Les Juge-arbitres peuvent accorder un repos plus long lorsque cela leur paraît souhaitable.
27. L'utilisation de substances et de tous moyens destinés au dopage est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère des Sports. Toute personne utilisant des produits dopants à des fins médicales devra être en mesure de présenter une ordonnance au Médecin contrôle.
28. Les joueurs désirant quitter le gymnase le feront en concertation avec le Juge-arbitre, qui leur proposera un horaire de retour maximum dans la salle. **De plus, ils devront indiquer un moyen pour les joindre pendant leur absence.** Dans tous les cas le joueur est entièrement responsable de ses actes sachant que l'article 16 autorise à lancer un match avec 1 heure d'avance.
29. Les volants seront à la charge des joueurs : En cas de litige le volant choisi sera celui en vente dans la salle Yonex AS20.
30. Les droits d'engagement ne sont remboursables qu'en cas de désistement notifié (cas de force majeure et sur présentation d'un justificatif). Tout forfait après la date du tirage au sort devra être notifié au plus vite aux organisateurs et justifié. Pour les forfaits pour lesquels le justificatif (certificat médical, attestation de travail, ...) n'a pas été envoyé avant la compétition aux organisateurs (par mail à bcv26.tournoi@gmail.com), il devra être envoyé dans un délai de **5 jours maximum après la compétition** à la commission régionale d'arbitrage (de préférence par mail à sophie.bluy@badminton-aura.org ou Ligue AURA de Badminton – 37, Route du Vercors – 38500 SAINT CASSIEN) sous peine de sanction fédérale.
31. Le comité organisateur décline toute responsabilité en cas de vol ou perte d'objets.
32. Les joueurs sont priés de ne pas encombrer les zones de circulation avec leurs sacs et de respecter la propreté la salle, des communs et des vestiaires mis à leur disposition.
33. Le tournoi se déroulera en appliquant les règles et consignes sanitaires applicables à ce moment. Les joueurs seront donc tenus de s'y conformer.

Le comité d'organisation remercie par avance tous les participants qui, en observant ce règlement, contribueront à la réussite de ce tournoi.

Date : 30/01/23

Signatures des Juges Arbitres :

Marion Dupont-Froment (principale)

Clément Ponce (adjoint)

Eric Audiffren (adjoint)